
Dons de la société populaire des Amis de la Liberté, de l'Égalité et de la Constitution, séante à Moyaux (Calvados), de 670 livres et des effets pour les frères d'armes, lors de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de la société populaire des Amis de la Liberté, de l'Égalité et de la Constitution, séante à Moyaux (Calvados), de 670 livres et des effets pour les frères d'armes, lors de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 589;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20911_t1_0589_0000_14

Fichier pdf généré le 23/01/2023

que ne pourra les dérober désormais aux regards pénétrants d'une nation vraiment libre, que l'œil du peuple éclaire toute leur conduite, que son oreille saisit leurs propos les plus secrets, que sa sagesse évente leurs desseins le plus cachés, et que c'est au moment où ils croient l'avoir endormi que sa main redoutable les surprend, les arrête et les frappe.

O vous qui répondez à la confiance de tant de millions d'hommes par l'énergie de vos services, intrépides et généreux Montagnards ! que vos succès et notre dévouement vous encouragent de plus en plus dans le poste pénible, mais glorieux, où nos vœux et les besoins de la patrie vous retiennent. Nous ne souffrirons pas que d'autres mains achèvent votre ouvrage. Portez à toute sa hauteur l'éternel édifice de la liberté française, et, tandis que du sommet de cet inébranlable rocher vous écraserez les traîtres et les tyrans, et propagerez le règne de la vertu, nous serons à ses pieds pour vous défendre et préparer les couronnes civiques que la reconnaissance nationale doit aux sauveurs de la patrie.

Nous déposons sur son autel une somme de 354 liv. 11 s., dont 48 liv. en numéraire, pour les besoins de ses armées. Cette offrande est faible, mais vous l'accueillerez avec indulgence, car nous sommes pauvres, quoique laborieux (1).

4

La société populaire de Lagny présente deux cavaliers qu'elle a armés à ses frais pour la défense de la République (2).

5

Benoît Flat fait don de son office de notaire (3).

6

La société populaire d'Harfleur; les sans-culottes de la société de Moyaux; l'agent national près le district de Sarreguemines; les citoyens de la commune d'Antony près Paris la société populaire de Givry; la société populaire d'Eyrieux, celle de Clermont, département de la Meuse; la société populaire du Puy; les citoyens de Créteil; la société populaire de Crest; la société populaire de Chatenay-la-Montagne; la municipalité et la société populaire de Maubeuge; la commune d'Arcueil; la commune d'Ailly; la société populaire de la Roche-sur-Seine; la commune de Verneuil, la commune de Vautrincourt; la société populaire de Rieumes, celle de Cannes, font toutes des dons à la patrie pour les frais de la guerre, pour l'équipement et soulagement de nos braves frères d'armes.

- (1) *Mon.*, XX, 109.
 (2) *P.V.*, XXXIV, 272.
 (3) *P.V.*, XXXIV, 272.

La Convention applaudit à ces offrandes, en décrète la mention honorable au procès-verbal, l'insertion au bulletin (1).

a

La Société populaire d'Harfleur observe qu'elle a déposé, le 20 frimaire 884 livres pour l'équipement d'un cavalier. Elle dépose aujourd'hui au district de Montivilliers des chemises, bas, souliers, selles, brides, etc. et 60 liv. en numéraire et assignats (2).

b

La Société populaire des Amis de la liberté, de l'égalité et de la constitution, séante à Moyaux, département du Calvados, offre à la patrie la somme de 670 livres, des chemises et des souliers pour nos frères d'armes (3).

c

Le citoyen Lallemand, agent national près le district de Sarreguemines, a envoyé, de la part de la Société populaire de Puttelange, la somme de 95 liv. 15 s. en assignats. Cette même Société a donné, pour les défenseurs de la patrie, 82 chemises, 35 paires de bas, 18 paires de souliers, des bottes, des guêtres, un chapeau, un habit, une veste, et huit livres et demie de chanvre (4).

d

La Société populaire d'Antony annonce que les citoyens de cette commune s'occupent avec zèle, à la fabrication du salpêtre. Ils ont fait don, pour nos frères d'armes, de 37 chemises, 32 paires de souliers, 29 paires de bas, 2 habits uniformes, 2 mouchoirs, une veste et une culotte, une paire de guêtres, 1 havresac, 2 livres un quart de charpie, 1 paquet de vieux linge (5).

f

La Société républicaine montagnarde de la commune d'Eyrieux, district de Vienne, département de l'Isère, fait don à la patrie, de 500 chemises et 63 paires de bas, et d'environ 2 000 liv. qui ont été employées à l'achat de drap pour faire des pantalons, et en achat de souliers.

Ils ont remis environ 20 000 liv., en espèces d'or et d'argent pour être échangées contre des assignats; elles ont été portées à la caisse du district; leurs cloches, leur argenterie et leur cuivre y sont depuis longtemps.

La Société invite la Convention à rester à son poste, elle ne veut ni paix, ni trêve avec

- (1) *P.V.*, XXXIV, 272.
 (2) *Bⁱⁿ*, 13 germ. (1^{er} suppl^t); *J. Sablier*, n^o 1229.
 (3) *Bⁱⁿ*, 13 germ. (1^{er} suppl^t), et *P.V.*, XXXIV, 291 (Etat des dons).
 (4) *Bⁱⁿ*, 13 germ. (1^{er} suppl^t); *J. Sablier*, n^o 1228; *Débats*, n^o 557, p. 163; *Mon.*, XX, 93. *P.V.*, XXXIV, 291.
 (5) *Bⁱⁿ*, 11 germ. et 13 germ. (1^{er} suppl^t); *M.U.*, XXXVIII, 173; *J. Sablier*, n^o 1228.